



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Le Ministre de la Défense

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

05 DEC. 2018

Luxembourg, le

04 DEC. 2018

Dossier suivi par:  
Alex RIECHERT  
Tél.: 247-82840  
E-mail: [alex.riechert@mae.etat.lu](mailto:alex.riechert@mae.etat.lu)

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation

L-2450 LUXEMBOURG

n. réf.: A37.1718.18

**Objet : Question parlementaire n°43**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Vice-Premier Ministre,  
Ministre de la Défense,

Étienne Schneider

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Défense à la question No 43 du 20 novembre  
2018 de l'honorable Députée Nancy Arendt**

L'« Initiative européenne d'intervention » (IEI) qui a été lancée le 25 juin 2018 est une initiative française prise en dehors du cadre de la PESC/PSDC de l'UE. L'IEI réunit actuellement 10 États européens qui se définissent comme capables et en mesure d'engager les capacités et forces militaires quand et où c'est nécessaire pour protéger les intérêts sécuritaires européens. Cet engagement peut se faire dans un cadre choisi (UE, OTAN, ONU ou coalition ad hoc). L'IEI tient toutefois explicitement à contribuer aux efforts de l'UE en cours en matière de défense, en premier lieu à la « Coopération Structurée Permanente » (PESCO) qui a été lancée il y a un an et que le Luxembourg (ainsi que 24 autres États membres) a rejoint ab initio.

Si d'un point de vue politique, la participation du Luxembourg à une telle initiative, qui est appelée à contribuer à renforcer la souveraineté et l'autonomie européenne en matière de sécurité et de défense en développant une culture stratégique partagée, semble toute indiquée, il ne faut pas se cacher qu'il s'agit d'une initiative qui ne cadre que difficilement avec le niveau d'ambition opérationnel que nous avons défini l'année dernière dans les Lignes directrices à l'horizon 2025. En effet, dans les Lignes directrices nous avons entre autres annoncé notre intention de contribuer à intervalles réguliers à la capacité de réaction rapide de l'OTAN (NATO Response Force/Very High Readiness Joint Task Force) et de l'UE (Groupements Tactiques UE), respectivement au concept de « nation-cadre » (Framework Nations Concept - FNC), y compris à la mise sur pied des grandes unités multinationales (Larger Formations). S'y ajoute également notre intention de poursuivre la participation à des missions dites de maintien de la paix (EUTM Mali, RSM, etc.), sans oublier bien sûr notre soutien à la PESCO. L'appui du Luxembourg aux initiatives européennes est donc établi. Dans le cadre de la PESCO, des discussions sont en cours en vue d'améliorer le fonctionnement des Groupements Tactiques. La relation entre l'IEI et les autres initiatives européennes n'étant pas clarifiée le Luxembourg a souhaité attendre que ces différents concepts et initiatives soient mieux précisés.

En effet, une participation luxembourgeoise impliquerait la mise à disposition de ressources additionnelles, ressources dont nous ne disposons actuellement pas au regard de la planification de nos engagements opérationnels futurs basés sur les Lignes directrices.

Il y a par ailleurs lieu de souligner que compte tenu de l'étroite coopération qui existe au niveau BENELUX ou de notre participation au FNC (sous conduite de l'Allemagne) ou au Corps européen (auquel participent également la France, l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne), tout comme l'engagement d'unités des pays BENELUX au sein des Groupements Tactiques de l'UE en 2018, notre *non-participation* à l'IEI ne porte pas préjudice à nos relations actuelles avec nos voisins qui demeurent nos partenaires de référence.

Pour l'heure, il n'est pas envisagé d'adhérer à l'IEI pour les raisons évoquées ci-avant. La question pourrait être réévaluée en cas de nouveaux développements du côté de l'IEI, notamment en ce qui concerne son articulation par rapport à la PESCO.